



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration – Soixante-dix-septième session**

Rome, 10-11 décembre 2002

**RAPPORT SUR LA QUATRIÈME SESSION DE LA CONSULTATION**

La quatrième session de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA s'est tenue les 9 et 10 octobre 2002 à Rome. Les débats ont été extrêmement riches et constructifs. La Consultation a examiné en détail trois questions particulièrement importantes pour l'avenir du Fonds, à savoir la présence du FIDA sur le terrain, ce que certains ont appelé "une capacité dans les pays", l'allocation des ressources fondée sur la performance, et le renforcement de la fonction d'évaluation au FIDA. La Consultation a pris un certain nombre de décisions de principe sur ces questions et convenu des processus pour en poursuivre l'examen.

Au titre du point de l'ordre du jour relatif aux autres questions, plusieurs sujets ont été également examinés, notamment la réalisation d'une évaluation externe et indépendante du FIDA, la participation d'organisations non gouvernementales (ONG) aux sessions du Conseil d'administration du Fonds et la collaboration du FIDA avec des organismes partenaires et avec le secteur privé, qui seront traités dans le rapport.

En ce qui concerne la présence du FIDA sur le terrain, la Consultation s'est penchée sur le document REPL.VI/4/R.2 présentant différentes options à ce sujet, et a reconnu l'importance de cette question pour renforcer l'impact et le rôle de catalyseur du Fonds. Elle a décidé que celui-ci devrait poursuivre l'examen des principaux buts, options et critères proposés pour renforcer sa présence sur le terrain. Les membres ont insisté sur le fait que le FIDA devrait mettre au point des mécanismes novateurs, notamment en faisant appel aux ressources locales, car son objectif ultime est de renforcer les capacités locales des pays en matière d'exécution de programmes et d'élaboration de politiques.

Il a été convenu qu'en concertation avec les coordonnateurs de listes qui encourageront la plus grande participation possible des membres de leur liste respective, le Secrétariat préparera à l'intention de la réunion du Conseil d'administration de décembre un document faisant le point des principales questions et présentant un plan d'action temporel. Des mesures seront prises pour recenser les besoins spécifiques des pays; intensifier l'emploi d'outils traditionnels; identifier et tester des mécanismes novateurs pour renforcer la présence sur le terrain; et déterminer leurs incidences respectives en termes de coût et de budget. Il a également été convenu que le rapport de la Consultation ferait



expressément référence à la suite à donner, au processus à mettre en œuvre et au calendrier à respecter pour renforcer la présence du FIDA sur le terrain.

La deuxième grande question abordée par la Consultation était celle de l'allocation des ressources fondée sur la performance. Après avoir examiné le document REPL.VI/4/R.3, la Consultation a souligné que le FIDA devait utiliser ses ressources de façon à avoir le plus fort impact possible sur la pauvreté rurale dans les meilleures conditions d'économie et d'efficacité. À cet égard, elle a estimé que le Fonds devrait recentrer ses politiques et pratiques pour axer les ressources sur les initiatives qui offrent les meilleures perspectives de réduction durable de la pauvreté rurale et élaborer un système explicite et transparent d'allocation fondée sur la performance.

Ce système devrait être conçu avec la participation des États membres du Fonds et en concertation avec eux, et de manière transparente en ce qui concerne l'élaboration des règles de fonctionnement ainsi que leur application à tel ou tel pays. Le système devrait tirer parti de l'expérience et de l'approche adoptée par d'autres institutions financières internationales, notamment l'Association internationale de développement, le Fonds africain de développement et le Fonds asiatique de développement, mais également tenir compte de la spécificité du mandat du FIDA, de ses mécanismes d'assistance ainsi que de sa structure financière et de son mode de gouvernance.

Le document REPL.VI/4/R.3 sera révisé afin de tenir compte de l'échange très riche de points de vue des membres à ce sujet. Il servira de base à un processus de consultation destiné à élaborer une proposition détaillée de système. Le processus d'élaboration sera défini en concertation avec les coordonnateurs de listes. La proposition détaillée de système d'allocation des ressources fondée sur la performance sera présentée au Conseil en septembre 2003 en vue de son application intégrale en 2004.

En ce qui concerne le renforcement de l'indépendance et de l'efficacité de la fonction d'évaluation du FIDA, la Consultation a examiné le document REPL.VI/4/R.4 préparé par le Secrétariat, qui fait une synthèse de l'expérience d'autres institutions financières internationales en la matière et présente une proposition visant à trouver un juste équilibre entre la nécessité d'une plus grande indépendance et l'objectif consistant à améliorer le circuit d'apprentissage de l'évaluation. Les participants ont fait part de points de vue et de conseils très utiles, qui contribueront à la préparation d'une proposition détaillée sur le renforcement de l'indépendance et de l'efficacité de la fonction d'évaluation. Les résultats de l'examen de cette question seront consignés dans le rapport de la Consultation, et la proposition détaillée sera soumise au Conseil d'administration à sa soixante-dix-huitième session en avril 2003.

Le Bureau de l'évaluation et des études et le Département gestion des programmes ont présenté les processus utilisés pour mesurer les résultats et l'impact pendant l'exécution des projets, ainsi qu'à leur achèvement ou au stade de l'évaluation. Le nouveau guide pratique du suivi et de l'évaluation ainsi que le cadre logique facilitent la conception des activités de suivi et d'évaluation pendant la mise en œuvre des projets. De fait, le guide vise à: faciliter la réalisation des études de référence, promouvoir un mode de gestion orienté vers l'impact, encourager l'adoption d'une démarche participative dans le suivi et l'évaluation, et proposer à ces fins des outils pratiques et adaptables. La mesure des résultats au cours de l'exécution des projets implique une évaluation en temps réel des résultats et de l'impact dans le cadre des rapports périodiques, des missions de supervision et de l'examen à mi-parcours. Enfin, le processus d'évaluation étudie trois facteurs: la durabilité, l'innovation et la répliquabilité, ainsi que les possibilités de reproduire à plus grande échelle l'innovation. On utilise pour tous les projets des critères uniformes afin de mieux évaluer et analyser l'impact, de récapituler les résultats, d'accélérer l'élaboration de la synthèse des enseignements dégagés, et de faciliter l'établissement des comptes rendus à l'intention du Conseil d'administration et de la direction.



La Consultation a longuement examiné les questions financières intéressant le FIDA et en particulier les besoins du Fonds concernant sa participation à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) ainsi que l'utilisation du pouvoir d'engagement anticipé (PEA). Le secrétariat a également présenté deux variantes du scénario G reposant l'une sur un accroissement de la reconstitution de 25% et l'autre sur une période d'encaissement de six ans. Les membres ont reconnu que le FIDA se trouvait actuellement dans une période de transition qui devrait aboutir à une situation dans laquelle la politique en matière de placements se soldera par une plus grande stabilité et les contributions des donateurs représenteront la principale source de financement des prêts accordés.

En ce qui concerne l'Initiative PPTE, de nombreux membres se sont déclarés favorables au fait que le FIDA ait accès au Fonds PPTE administré par la Banque mondiale. Dans ce contexte, l'annonce par la Suède de son intention de réserver au FIDA 17 millions de USD sur le montant de sa contribution à ce fonds a été très vivement appréciée. Les membres ont encouragé la direction à poursuivre ses efforts afin de mobiliser les ressources nécessaires au FIDA pour l'initiative PPTE, aussi bien directement que par l'intermédiaire du Fonds PPTE de la Banque mondiale.

Pour ce qui est du PEA, des points de vue très divergents ont été exprimés, certains membres préférant en limiter l'utilisation au minimum alors que d'autres sont disposés à en envisager une utilisation plus structurelle. Ils ont cependant souligné le fait qu'il fallait que le PEA soit utilisé avec prudence. Dans ce contexte et compte tenu de la situation financière actuelle du Fonds ainsi que de la nécessité de maintenir le niveau des prêts, le point de vue selon lequel le PEA devrait être utilisé prudemment au cours de la période correspondant à la sixième reconstitution des ressources, et sous réserve d'un plafond correspondant à trois ans de remboursement, a recueilli un appui significatif.

En ce qui concerne les scénarios financiers, les membres ont reconnu les liens étroits qui existent entre, d'une part, reconstitution des ressources, remboursement, revenu des placements et utilisation du PEA et, d'autre part, le niveau des prêts. Un grand nombre d'entre eux ont insisté sur le fait qu'ils souhaitaient principalement que le niveau des prêts du Fonds augmente et soit crédible au cours des prochaines années. En ce qui concerne la période d'encaissement, plusieurs pays sont prêts à accepter une période de trois ans tandis que d'autres préfèrent une période plus longue, liée aux échéanciers de décaissement des prêts. À cet égard, la proposition tendant à encourager par diverses mesures d'incitation les États membres à adopter des périodes de versement plus courtes a été vivement appuyée.

Les délibérations consacrées aux divers scénarios en matière de ressources et aux questions financières connexes ont servi de base à l'examen des contributions des États membres à la sixième reconstitution. Le délégué du Royaume d'Arabie saoudite a montré la voie annonçant une contribution de 10 millions de USD, soit plus du triple de sa précédente contribution. De nombreux autres pays des listes B et C, bien que n'étant pas en mesure de donner un chiffre précis, ont eux aussi annoncé leur intention d'accroître leurs contributions par rapport à la reconstitution précédente.

Quant aux pays de la liste A, un grand nombre se sont déclarés prêts à augmenter leurs contributions conformément au scénario G, et même dans plusieurs cas à les augmenter de 37%, voire de 50%.

Le Secrétariat a noté que la version révisée du rapport de la Consultation rendra pleinement compte des débats sur ces questions ainsi que sur les taux de change applicables à la sixième reconstitution. La question de la participation d'organisations non gouvernementales aux sessions du Conseil d'administration a été longuement discutée sans que l'on parvienne à un consensus. La proposition de procéder en 2003-2004 à une évaluation externe et indépendante du FIDA a été accueillie avec satisfaction. Les participants ont insisté sur l'importance d'une vaste adhésion à ce processus, qui devrait par ailleurs être menée à bien en temps utile pour ne pas retarder la septième reconstitution.



Concernant la procédure à suivre pour cette évaluation, il a été convenu que le Directeur du Bureau de l'évaluation et des études devrait communiquer une liste de noms au délégué du Royaume-Uni, qui faciliterait le choix par le Comité de l'évaluation d'une ou de plusieurs personnes chargées de rédiger le mandat de cette évaluation en vue de sa présentation au Conseil d'administration en décembre.

La Consultation a également convenu qu'il sera nécessaire de tenir une réunion de synthèse en décembre, à l'issue de la session du Conseil d'administration dont la date a été avancée d'un jour afin de permettre aux pays qui ne l'ont pas encore fait d'annoncer leur contribution et d'approuver le rapport final de la Consultation.

